

# **COMMUNE DE 71520 SAINT LEGER SOUS LA BUSSIÈRE**

## **COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL** **DU 21 Septembre 2021**

Régulièrement convoqué le 14 septembre 2021, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du Maire Pierre LAPALUS, le mardi 21 septembre à 20 h en mairie.

**Etaient présents** : MM/ Marjorie BRETAIRE, Patrice DROIN, Pierre LAPALUS, Denis PARDON, Gilles PARDON, Séverine SANGOUARD, Jocelyne THEVENET et Jean-Marie VIVIER.

**Excusés** : Mme Nadège VIVIER pouvoirs donnés à Marjorie BRETAIRE  
Mme Catherine THOMAS pouvoirs donnés à Jean-Marie VIVIER  
Mr Jean-Charles CLOIX

**Mr Patrice DROIN** est nommé secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **Procès-verbal du 20 juillet non approuvé**

##### **Projet Micro Crèche**

La délibération demandée pour la subvention de la Région a une modification des montants concernant le coût des matériaux. La subvention a été demandée le 30 aout, nous attendons à ce jour l'accusé de réception.

Le permis de construire a été déposé le 06 aout 2021, un retour de la préfecture nous demande des pièces complémentaires dont l'avis favorable du Spanc Les plans complémentaires ont été envoyés.

Marché public de Maitre d'Ouvrage : Cabinet Kosman, 2CIC, ABC Ingénierie et Arcature.

Ne sont pas compris les bureaux de contrôle : Bureau-Véritas, Socotec et Apave, une prévision de coût est estimée.

Le conseil donne son accord pour l'acte d'engagement, le cahier des clauses particulières concernant le marché public de maîtrise d'œuvre et donne tout pouvoir au Maire pour signer tous les documents utiles à ce dossier.

Une réunion avec l'ADMR sera proposée courant octobre.

Concernant le Spanc, Le dossier de l'architecte correspond à la micro-crèche et trois logements soit 4 par logement et 3 pour la micro-crèche, le décompte a été envoyé au Spanc, concernant la marque de l'assainissement autonome elle sera connue au moment de l'installation.

Une demande d'autorisation pour poser les tuyaux pour l'évacuation sera faite à Madame Belicard.

**Vente de bois** : Les peupliers coupés, le gros bois a été vendu à ROCHARD DENIS, exploitant forestier, pour le montant de vingt euros le mètre cube le restant est donné à condition de tout nettoyer.

**Bulletin municipal** : le bulletin municipal doit être commencé des propositions sont faites, projet de voirie, projet micro-crèche, projet gobelets mis à disposition pour les associations, adressage plus information pour la remise des plaques restantes, remerciement entretien du village, d'autres idées pour le rédiger et des photos pour l'agrémenter sont les bienvenues.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Terrain à bâtir** :

Madame Pitaud Françoise est d'accord pour l'achat du terrain mais ne veut pas faire d'échange, elle souhaite garder le verger. Un géomètre devra venir pour faire un métrage de la partie de devant la maison jusqu'au coin environ 300 m<sup>2</sup> le terrain sera proposé à 11 euros le m<sup>2</sup>.

Une personne souhaiterait acheter au Bourg, la parcelle communale c314 de 188 m<sup>2</sup> une proposition, lui sera faite.

Un courrier a été envoyé concernant l'achat des parcelles B20, B21, B25 soit 1830 mètres carré.

**Voirie** : Monsieur André Laffay va arracher les thuyas et souhaite faire buser le fossé, il s'est renseigné auprès de la DDT, l'accord lui est donné et les travaux seront à sa charge. Une demande de busage de l'autre côté est demandé, le Maire se renseignera auprès du département et de la communauté de commune.

**Signalisation** : Des devis ont été effectués, le premier 2 traits blancs et une bande ocre au milieu, le deuxième 1 trait blanc pour la distance du panneau d'entrée d'agglomération à la trémie puis du monument aux Morts à la priorité chemin des Portes ; plus deux passages piétons devant l'école et la place de la Belouze.

### **Pour information.**

**Cimetière** : désherbage le 16 octobre à 9 heures.

**Réunions à venir** :

SCOT Présentation PETR ligne de conduite Urbanisme le 23 septembre

Sivos 30 septembre

Sydesl le 20 octobre

Forum de l'emploi le 22 octobre au Lab71 à Dompierre

**Une demande de transport scolaire** pour 6 personnes à Nogent a été formulée les parents doivent se faire connaître en mairie..

Après un tour de table, le Maire lève la séance à 23h00